

LE TEMPS

VAUD-VALAIS 14:50

Pierre-Yves Maillard déplore le blocage juridique sur l'Hôpital Riviera-Chablais

Par Yelmarc Roulet

Pierre-Yves Maillard à propos du blocage juridique sur l'Hôpital Riviera-Chablais: «Le formalisme l'emporte sur le bon sens» Le chef du Département vaudois de la santé et de l'action sociale regrette l'arrêt du Tribunal cantonal qui bloque la construction de l'établissement intercantonal

«Il est regrettable que le formalisme l'emporte sur le bon sens, et il y a une vraie discussion à avoir sur les marchés publics.» Le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), déplore l'arrêt du Tribunal cantonal, «qui entraînera un nouveau retard dans la réalisation de l'Hôpital Riviera-Chablais, un possible recours au TF et un surcoût encore difficilement quantifiable pour l'Etat».

Jeudi, le Tribunal cantonal vaudois a annoncé avoir annulé la décision d'attribution des travaux pour le futur hôpital. Le projet résulte d'une volonté politique des cantons de Vaud et du Valais. Le site de Rennaz, où se situera la principale construction pour le futur hôpital, comprendra 304 lits de soins aigus et d'urgences. Cet édifice devra remplacer les sites actuels de soins aigus de Vevey – les hôpitaux du Samaritain et de la Providence –, Montreux, Aigle et Monthey.

Pour les deux cantons, le report des travaux nuit bien davantage que les erreurs qui ont été commises, estime Pierre-Yves Maillard. Le magistrat considère que l'avis minoritaire exprimé par l'un des trois juges (la décision du tribunal a été prise à deux contre un) est «édifiant». Ce juge estime qu'aucun des défauts reprochés à la procédure d'adjudication ne méritait l'annulation, une décision disproportionnée à ses yeux.

Des irrégularités épinglées par l'arrêt du tribunal (l'omission d'une position de la part de Steiner, le vainqueur de l'appel d'offres, des erreurs de calculs commises tant par les concurrents que par le maître d'ouvrage, le fait qu'on ait renoncé à exiger des garanties bancaires complètes), aucune ne favorisait le groupe Steiner SA, qui a obtenu le marché, relève encore le chef du DSAS.

L'enjeu est certes considérable: 260 millions, ce qui représente le plus gros investissement en cours de l'Etat de Vaud. Mais c'est précisément pour éviter des recours qui se multiplient que le choix avait été fait de retenir une entreprise générale. Seul le terrassement, qui a déjà commencé, a fait l'objet d'un appel d'offres séparé.

LE TEMPS © 2014 Le Temps SA